



Commission de Gestion
2019 - 2020

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE GESTION 2019

27 avril 2020

La commission de gestion (COGEST) 2019 – 2020 est composée de :

Membres

Jean-Marie Coowar (PS)	Président
Enzo Santacroce (PLR)	Vice-président
Cosette Perfect (PLR)	Secrétaire
Martin Chevallaz (UDC)	
Patricia Gilliéron Giroud (PS)	
Horacio Herrera (Verts)	
Bernard Thonney (PLR)	
Jérôme Urio (GHP)	

Suppléants

Marco Caffaro (PS)
Serge Dudan (GHP)
Marisa Dürst (Verts)
Philippe Koch (UDC)
Jonathan Swan (PLR)

La commission de gestion a le plaisir de vous présenter son rapport final.

Table des matières

Introduction	5
Organisation de la Commission de gestion 2019	5
Propos introductifs	5
COMPTES-RENDUS DES VISITES.....	7
Visite de la voirie en présence de M. Clavel et de notre municipal M. Perrin	7
Visite des locaux de l'Office de la Population en présence de Mme Tania Vidal et de notre municipal M. Monod	8
Visite du Greffe municipal en présence de Mme Anne-Sophie Rivier, Secrétaire municipale adjointe et de notre syndic M. Mischler	9
Visite du CAP en présence de Mme Guisan et de notre Municipal M. Jolliet.	9
Dicastère Pierre Jolliet	11
Terrain de football	11
Sécurité dans les transports scolaires	11
Harcèlement – violence – racket – etc	12
CAP	12
Accueil de jour.....	12
Ofréquaz	13
Établissements scolaires	13
Places de Jeux.....	14
Orientation professionnelle	14
Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges.....	15
Frais d'écolage.....	15
Outil de gestion comptable SAI-ERP	16
Dicastère Alain Monod	17
Office de la Population	17
Horaire.....	17
Population.....	18
Digitalisation – prestations online	18
Intégration des étrangers.....	19
Police de proximité.....	19
Protection civile.....	20
Augmentation de la population.....	20
Dicastère Roland Perrin	22

Eco-points	22
Déchetterie	22
Déchets grandes surfaces.....	22
Cadastre sous-terrain.....	23
Sentiers pédestres	23
<i>Dicastère Bernard Krattinger</i>	24
Certification Label Cité énergie	24
Politique énergétique de la Commune.....	24
Consommation en électricité	26
Maison de Commune.....	26
Ferme de la Cabolettaz (ferme Collet)	26
Bornes de recharge.....	27
LATC.....	29
Éclairage public	29
<i>Dicastère Maurice Mischler</i>	30
Cyberadministration	30
Gestion du personnel.....	30
Évaluation – enquête de satisfaction	31
Formation - Sécurité au travail	31
Communication	31
Finance	32
Notes de frais	32
Caisse de pension	33
Activités culturelles	33
<i>Conclusion</i>	34



Introduction

Organisation de la Commission de gestion 2019

La commission de gestion 2019 a été présidée par Monsieur Jean-Marie Coowar, rédacteur des procès-verbaux de séances et assisté par Madame Cosette Perfect pour la rédaction des différentes versions du rapport de la commission.

Chaque membre de la commission a ainsi été informé et a pu intervenir librement dans le contenu des différentes versions du rapport. Soit, dans la correction des différents points ou la demande de vœux à préciser.

La COGEST s'est réunie 15 fois depuis octobre 2019 et le fonctionnement de la commission a été modifié depuis le 13 mars 2020, date du début du confinement. Elle a dû continuer ses échanges par courriels. La dernière réunion 2.0, sur ZOOM, a pu réunir les membres permettant ainsi la finalisation du rapport. Il est peut-être dommage que les suppléants n'aient pas été plus mis à contribution.

Cette manière de travailler à distance s'est d'ailleurs montrée instructive sur l'efficacité de la méthode. Je pense que la société en général, évoluera certainement dans cette direction car cette expérience a été enrichissante. Il serait peut-être souhaitable que les commissions puissent avoir un abonnement communal ZOOM de manière à se réunir plus souvent mais moins longtemps.

Le travail de la commission s'est fondé sur celui de la précédente en analysant les différents points devant être maintenus ou non ou modifiés. Il est à retenir que chaque membre a été guidé dans un souci du bien et de l'intérêt commun et je remercie les membres de cette commission pour cet esprit civique de bonne volonté.

Propos introductifs

Dès le début du mandat la commission a organisé un calendrier calqué sur le fonctionnement de la municipalité et la coopération avec Madame Sarah Miéville, Secrétaire municipale a été efficace et précise.

Compte-tenu des visites qui ont pu être faites par la commission précédente, les membres de la commission ont désiré faire les visites suivantes pour approfondir certaines questions en suspens :

1. **Service de la Voirie** avec le chef de service Monsieur Clavel.
2. **Service et locaux du Contrôle des habitants** en présence de la responsable Madame Tania Vidal.
3. **Service du Greffe municipal** en présence de son responsable Madame Anne-Sophie Rivier.

4. CAP : Centre d'animation socioculturel Palinzard en présence de sa responsable Madame Guisan.

La rencontre avec chaque municipal, dans le cadre de son dicastère nous a permis d'approfondir les différents points en suspend et a permis l'envoi des questions à la municipalité.

Les réponses à ces questions ont clôturé la procédure de finalisation de notre rapport et s'il est à déplorer que le COVID-19 ne nous a pas permis des rencontres plus conviviales, la collaboration avec la municipalité a correspondu aux attentes de la commission.

Cependant, la Cogest a relevé quelques observations qui se trouvent dans le rapport ainsi qu'une observation générale concernant la commission de politique régionale.

La Cogest souhaitait en effet savoir à quelle fréquence la commission de politique régionale était convoquée. La Municipalité nous a informés qu'elle ne convoque pas cette commission mais nous a assurés qu'elle va y penser tout en recommandant que celle-ci prenne également contact avec elle. Selon le règlement du Conseil communal, il appartient au/à la Président/e de la Commission de politique régionale de solliciter la Municipalité afin d'obtenir les informations liées aux projets de politique régionale. Toutefois, le règlement du Conseil communal stipule (art.48) aussi que la commission de politique régionale examine les intentions et avant-projets ayant une portée régionale que lui communique la Municipalité avant leurs présentations au Conseil, ce qui suppose en réalité une communication réciproque et interactive entre la Municipalité et la commission de politique régionale. Nous souhaitons que cette communication puisse se mettre en place de manière dynamique dans les projets régionaux à venir.



COMPTES-RENDUS DES VISITES

Visite de la voirie en présence de M. Clavel et de notre municipal M. Perrin

Monsieur Clavel nous précise en introduction que le précédent rapport de la COGEST 2018 contient deux erreurs :

- Le cadastre souterrain a été géré par la société BBHN SA et non BBHL.
- La commune d'Épalinges n'est en charge que de l'évacuation des eaux et non de l'assainissement des eaux qui relève du Canton.

1. Une explication et une démonstration de la sonde qui détecte soit la neige ou le gel sur le pont de la Girarde.

Les systèmes de détection du verglas (GFS) de la société Boschung Mecatronic font partie intégrante de la gestion des données de surface (SCM), qui associe de façon optimale la sécurité du trafic, la protection de l'environnement et les impératifs économiques. Le transport des données en ligne, l'entretien et le dépannage sont réalisés par l'entreprise.

D'autres endroits sont prévus pour la pose de caméra mais sans forcément la sonde qui l'accompagne car cela n'est plus obligatoire et donc moins cher. Par ailleurs, le service a l'usage des sondes existantes, le long des routes cantonales, ce qui est suffisant. Notamment vers l'abris bus de la laiterie. Ces caméras sont interconnectables et doivent respecter le droit à l'image dans le domaine public. La surveillance des sondes et de la caméra du pont de la Girarde se fait depuis le logiciel (open source) de cartographie et y est intégré. Ce système est une aide précieuse à la décision qui permet de savoir où déblayer en priorité en fonction des risques de verglas et d'enneigement.

2. Approvisionnement du sel pour l'hiver ainsi que le planning effectué par la voirie en période hivernale suite à l'achat d'un nouveau véhicule.

Il n'y a pas eu d'achat d'un nouveau véhicule mais le remplacement d'un véhicule. Le stock de sel est constitué de 2 silos de 50 t pour les camions et 72 t sous la forme de sacs pour les opérations humaines. Ce stock permet d'éviter une éventuelle rupture d'approvisionnement depuis les salines Suisses qui ne livrent que par camion entier. Par exemple en 2017-2018 il y a eu 82 interventions avec 202 t de sel utilisé.

3. Est-ce que les contrôles de sécurité du matériel (camions, bennes, etc.) sont opérés par des employés communaux ou par des experts mandatés par les assurances RC ?

La gestion des véhicules et matériel est réalisé par 1 atelier et 1 mécanicien spécialisé. Le matériel est géré par un magasinier et un carnet de suivi existe pour les véhicules et le matériel. Les recommandations de la SUVA sont respectées en ce qui concerne la sécurité qui est l'affaire des chargés de sécurité selon l'organisation prévue et validée par la commune.

4. Quel est l'état général des regards, notamment à la suite des inondations de juin 2018 ?

Les regards ne posent pas de problème particulier. Chaque année un curetage des regards et des canalisations est effectué avec le programme d'assainissement.

5. Carte des dangers naturels : est-ce que le territoire communal est répertorié en zones à risque au vu de la forte déclivité de notre territoire géographique? Quelle est la fréquence estimée des glissements de terrains potentiels ?

La définition est faite au niveau cantonal avec une carte électronique et un suivi des zones à risque.

6. État de situation du plan de cadastre ?

Le plan général a été reçu de l'entreprise qui en avait la gestion à l'époque. Il est régulièrement mis à jour grâce à Monsieur Perret, ces corrections sont surtout faites à l'occasion de l'ouverture des nombreux travaux qui permettent ainsi de tester le réseau. L'essentiel étant de conserver les objectifs en cours et de rattraper les erreurs du passé quand c'est possible.

En général, les nouvelles constructions sont à jour. Le problème se pose surtout pour les anciennes. Cela représente en gros 8% du réseau qu'il faut encore investiguer.

La nouvelle taxe concernant les eaux séparées ou unitaires va dans le bon sens et permet le financement de cet effort. L'essentiel des données sont fournies lors de l'ouverture des chantiers et par un bureau externe.

L'entretien du cadastre souterrain s'est beaucoup amélioré, notamment grâce à l'achat d'un GPS et l'utilisation de caméras qui permettent l'investigation des canalisations, souvent anciennes, en donnant une image de leur état d'entretien.

Pour ce qui est des routes, le suivi se fait aussi sur la carte électronique qui est une synthèse et une mémoire de l'état des infrastructures.

Concernant les zones vertes, la cartographie électronique gère aussi bien les parcelles communales en indiquant la biodiversité (ruches, hôtel à insectes), que la desserte des poubelles et des déchets.

Visite des locaux de l'Office de la Population en présence de Mme Tania Vidal et de notre municipal M. Monod

- La nouvelle préposée, bénéficiaire d'une formation est en poste et tout semble en bonne voie.
- Les locaux exigus sont utilisés au mieux et un espace confidentiel est sauvegardé.
- Si le site web permet d'accéder aux principales informations et documents à remplir à l'avance, la présence physique au guichet reste une obligation légale incontournable.

- Le logiciel Nest utilisé est le même que celui utilisé par la plupart des communes. Ce logiciel est connecté à l'Office de la population du Canton pour l'échange automatique de données.
- Il n'y a pas encore de directive au niveau cantonal pour le choix d'un logiciel commun mais l'idée fait son chemin.

Visite du Greffe municipal en présence de Mme Anne-Sophie Rivier, Secrétaire municipale adjointe et de notre syndic M. Mischler

- C'est le centre névralgique des services communaux, sous la forme d'un plan de travail ouvert. La plupart du personnel y est à temps partiel. L'accès est sécurisé avec une caméra. La sécurité des locaux et leur protection semblent acquises. Les archives en cours sont dans un container sécurisé et les données sont aussi numérisées et stockées de manière sécurisée.
- Le personnel est soumis au secret professionnel et a accepté les termes de la charte informatique de la commune.
- Un archiviste professionnel a été engagé et le classement automatique des documents a été amélioré.
- Les bureaux du Syndic et de la Secrétaire municipale s'y trouvent.
- Un membre de la commission demande si une formation à l'ergonomie est prévue pour sensibiliser le personnel au réglage et à l'usage du matériel de bureau en vue d'un confort optimal. Le syndic pense que cela pourra se faire effectivement.
- Le logiciel de gestion du greffe est obsolète et sera remplacé prochainement par un autre outil plus performant.

Visite du CAP en présence de Mme Guisan et de notre Municipal M. Jolliet.

- 6 animateurs et 2 moniteurs dont 4 à 50%. Les prestations sont gratuites pour les habitants. Des activités essentiellement en extérieur.
- Un local exigü qui ne permet pas un fonctionnement optimal.
- Une présence pour les élèves au réfectoire scolaire de Bois-Murat et un moment d'animation libre au préau après l'école de 15h30 à 18h.
- Des activités pour les 9-11 ans tous les mercredis après-midi.
- Un espace d'accueil libre pour les 12 – 17 ans à la Croix-Blanche, ouvert du mercredi au dimanche (ainsi que des activités hors du centre et un horaire étendu pendant les vacances scolaires).
- Une permanence sociale ayant pour objectif de soutenir les jeunes et leurs familles.
- Un espace d'accueil parents-enfants « le Baobab ».
- Mandats à 30% : animations et permanence sociale pour les habitants des appartements protégés de la Croix-Blanche 35.
- Une collaboration avec la fondation Coup de pouce.

- Places de jeux : consultation de la population sur leurs besoins et attentes avec l'aide d'un bureau d'architecte.
- Observatoire de la cohabitation : avec M. Frédéric Maillard, coordinateur entre la police et l'établissement scolaire pour désamorcer des situations difficiles.
- Un comité de consultation se réunit chaque année : TL, police, école, etc.
- Ouverture des salles de gymnastique le week-end pour les familles de 16:00 à 18:00.
- Femme en marche : une marche exploratoire pour créer des échanges et recueillir les souhaits des femmes.
- Un des rares centres d'animation qui travaille le dimanche.
- Une bonne collaboration avec les autres services, les familles et les concierges.
- Un local adapté à Bois-Murat sera prévu pour le centre d'animation.
- Machine à dépenser : pour appréhender la notion de budget pour les jeunes. Géré par le Centre Social Protestant.
- La pratique des animations à midi à l'école permet à l'équipe de créer des liens avec les jeunes et cela permet aussi un suivi au long des années. Cette proximité avec les jeunes permet d'anticiper des situations et de favoriser l'apprentissage de l'autonomie.
- Une charte de comportement à signer est en cours de préparation.
- L'été le service est fermé.
- Il est prévu d'agrandir l'équipe pour satisfaire les besoins mais le manque de locaux est un obstacle. Notamment pour recevoir des jeunes en confidentialité. Il faudra prévoir des locaux pour créer un véritable centre d'animation. Il est vital de trouver une solution.



Dicastère Pierre Jolliet

*Enfance, jeunesse, écoles
Action sociale, bâtiments scolaires
Seniors*

Terrain de football

01/2019 *(suivi 15/2010)* Quelles sont les conclusions du rapport effectué en fin d'année par le bureau d'ingénieur mandaté ? Qu'en est-il de la surveillance des caissons?

Réponse

Les résultats de la dernière mesure indiquent que les déplacements du mur sont sensiblement plus importants que lors des mesures précédentes (entre 0 et 14 mm en valeur absolue). Ces déplacements sont significatifs et à surveiller bien qu'ils ne soient pour l'instant pas alarmants.

Suite aux sondages et mesures effectués de fin 2018 à l'été 2019, un rapport géotechnique a été établi en septembre 2019 et transmis au juge dans le cadre de la procédure en cours. Ce rapport confirme l'instabilité historique de cette zone et la présence d'eaux souterraines en charge dont la pression augmente en suivant les périodes pluvieuses. Le versant étant toujours en mouvement (env. 1,6 cm/mois) entre les interfaces de molasse, il faudra procéder à des travaux de stabilisation du versant quelle que soit sa future occupation, en veillant au drainage soigneux de la zone sinistrée.

Ce rapport a permis d'étudier et estimer différentes solutions de remise en état de ce secteur, soit une variante avec stabilisation du remblai, une variante avec stabilisation et création d'une plateforme pour un terrain de football (la plus onéreuse) et une variante avec rétablissement du profil du terrain initial. Ces variantes ont été également transmises au juge pour démontrer l'aggravation du dommage subi.

La surveillance est maintenue avec des contrôles mensuels jusqu'à nouvel avis. Des mouvements plus importants sont constatés après les périodes de pluviosité importantes avec les venues d'eau souterraines.

Réponse acceptée et maintenue pour suivi

Sécurité dans les transports scolaires

02/2019 *(Suivi 03/2016)* Quel est le point de situation sur la rédaction de ce règlement ?

Réponse

La commune dispose d'un règlement sur les transports scolaires pour les élèves de 7^{ème} à 11^{ème} année. Concernant les transports effectués pour les élèves de

1^{ère} à 6^{ème} année, les dispositions figurent dans divers documents. Le travail consiste à fondre l'ensemble de ces dispositions dans un règlement global. Ce travail sera réalisé pour la rentrée scolaire en collaboration avec la direction de l'école. Cela ne changera cependant en rien les principes de sécurité en vigueur depuis de nombreuses années dans notre commune pour ce type de transport.

Vœu de la Cogest 2018 : souhaite obtenir le nouveau règlement

Observation de la Cogest 2019: souhaite recevoir le règlement global sur les transports scolaires pour la rentrée scolaire 2020

Réponse acceptée

Harcèlement – violence – racket – etc

03/2019 *(suivi 10/2016)* Point de la situation sur l'évolution de l'observatoire de cohabitation? Faut-il y ajouter des améliorations si nécessaire ? Dans quel dicastère appartient cet observatoire dans le budget communal ?

Réponse

L'observatoire de la cohabitation dépend des dicastères Police et École/jeunesse/social. Son financement figure cependant sous l'administration générale compte 1100.3184. La Cogest 2018 s'était posée la question si le délai à fin 2019 était suffisant pour évaluer et analyser avec suffisamment d'éléments probants la poursuite de cette expérience. La Municipalité a été également convaincue, qu'il convenait de poursuivre cette expérience plus longtemps afin de pouvoir poser un bilan de qualité.

Un protocole de fonctionnement a été mis au point et la pérennité de cet observatoire a été prolongée jusqu'à la fin 2021.

Vœu de la Cogest 2019 no. 1 : souhaite recevoir un tableau des statistiques des cas traités

Réponse acceptée et maintien pour suivi

CAP

04/2019 *(suivi 05/2018)* Est-ce que le mandat d'animation pour les appartements protégés entre dans les critères de la fondation ? Était-il initialement prévu qu'il soit autofinancé par les loyers ?

Réponse

Ce mandat représente 0.3 EPT, il est entièrement financé par la fondation Epalogements.

Réponse acceptée

Accueil de jour

05/2019 *(suivi 13/2018)* Quelle est l'évolution du déficit ? Quels sont les problèmes à résoudre ?

Réponse

Chaque nouvelle place créée augmente la subvention communale. Les places sont créées pour répondre aux besoins de la population. De plus, la loi précise à l'art 43 de la LEO que les communes ont l'obligation d'offrir un accueil parascolaire.

Réponse acceptée

06/2019 (14/2018) Est-ce que les nouvelles normes sont entrées en vigueur ?

Réponse

Oui, elles sont entrées en vigueur à la rentrée d'août 2019, sans que cela pose problème ni au personnel, ni aux parents.

Réponse acceptée

Ofréquaz

07/2019 (suivi 16/2018) Quel est le fonctionnement de la CALE (Centre Achat Logistique Epalinges) ?

Réponse

La CALE (Centrale d'Achat et Logistique Epalinges) fonctionne depuis fin 2015 et n'est pas exclusivement réservée à un bâtiment, mais concerne des achats groupés de produits de nettoyage, d'habits, de mobilier scolaire, de bureau pour l'ensemble de l'administration. Les produits choisis sont analysés selon les critères DD, il en va de même pour le reste. Nous avons d'ailleurs obtenu le label "nettoyage ECO/" et la mise en place d'une CALE fait partie intégrante du label "Cité de l'Energie". En groupant nos commandes, nous pouvons d'une part économiser des trajets et d'autre part obtenir des rabais de quantité.

La Centrale d'achat a établi un catalogue de mobilier et de matériel correspondant aux besoins des écoles. Les écoles doivent se tenir dans la mesure du possible aux équipements agréés dans ce catalogue. Cette manière de faire évite d'avoir un mobilier et/ou des équipements disparates au sein des différents collèges de la commune, ce qui facilite le transfert de mobilier et d'équipement d'un bâtiment à un autre.

Réponse acceptée

Établissements scolaires

08/2019 Comment fonctionne la collaboration avec les instances cantonales au niveau scolaire ?

Réponse

La Municipalité entretient d'excellentes relations avec la direction de l'établissement scolaire. Concernant les relations avec la DGEO, elles sont gérées au travers de conventions, bibliothèques, secrétariat, orientation scolaire, etc.

Réponse acceptée et maintenue pour suivi

Places de Jeux

09/2019 Quels sont les retours de la démarche participative pour les projets des nouvelles places de jeux ?

Réponse

Ce projet est géré en collaboration entre le dicastère des travaux et celui de l'enfance, jeunesse, écoles et social, plus particulièrement par le service des parcs et jardins et le Centre d'animation palinzard. La démarche participative a permis d'entendre les habitants des quartiers, les récalcitrants aussi bien que les demandeurs. Cette démarche a permis de réfléchir à un aménagement répondant aux besoins particuliers de chaque lieu. Les résultats permettent de donner un mandat plus clair aux architectes qui seront chargés du projet. Le projet sera aussi inscrit dans une démarche participative pour sa réalisation.

La Cogest prend acte et maintien pour suivi

Action sociale

10/2019 Comment la Commune intervient-elle en cas de difficultés avérées par exemple : la maltraitance dans les EMS ?

Réponse

Les EMS assurent leur prestation sous le contrôle de l'État. Dès lors, si les autorités communales devaient être informées d'un cas de maltraitance avérée, elles le signaleraient à l'autorité cantonale compétente.

Vœu de la Cogest 2019 no. 2 : propose que l'Observatoire de la cohabitation soit à disposition en cas de situations délicates

Réponse acceptée

Orientation professionnelle

11/2019 Combien d'élèves décident de suivre des stages en fin de scolarité ?

Réponse

Ce service ne relève pas de l'autorité communale. Les informations figurant dans le cadre du rapport de gestion sont transmises à titre d'information.

Néanmoins, voici quelques informations complémentaires.

A Epalinges, les élèves sont fortement encouragés à faire des stages chaque année de la fin de la scolarité mais il n'existe pas de semaine spéciale dédiée aux stages. Par contre, les demandes de stages se font tout au long de l'année scolaire. Les enseignantes et la conseillère en orientation dans le cadre de l'AMP et des passages dans les classes mettent l'accent sur l'importance d'organiser plusieurs stages afin de pouvoir observer et confirmer un intérêt et se décider entre plusieurs métiers. Des élèves de 9ème année à partir de 13 ans partent déjà en stage sur les périodes scolaires.

Les élèves en fin de scolarité à Epalinges font 1 à 3 stages entre la 9ème et la 11ème année mais surtout en 10 et 11ème année, des stages qui sont la plupart du temps organisés sur une semaine. Comme les écoles telles que l'ETML, CPNV et l'ETVJ proposent des stages de 1 à 2 jours, les élèves intéressés par ces filières peuvent faire plusieurs stages d'un ou deux jours. Nous n'avons pas toujours de retour sur les élèves qui font des stages pendant les périodes de vacances car ils n'ont pas l'obligation de remplir un formulaire de demande de stage (souvent des VP). Très peu d'élèves font plus que 3 stages, mais chaque année il y a au moins un ou deux élèves par classe qui ont fait plus que trois stages. Sur les 8 dernières années, deux élèves en fin de scolarité ont opté pour un stage d'une année avant de pouvoir entrer en formation professionnelle. Respectivement pour les métiers d'Assistante socio-éducative CFC et de Professionnelle du cheval CFC.

Réponse acceptée

Association d'Accueil de l'Enfance d'Epalinges

12/2019 Coûts des transports entre les bâtiments scolaires et les structures d'accueil ?
Y a-t-il d'autres pistes que celle de louer des locaux dans une construction à venir en dessous du collège du Village afin de diminuer les coûts des transports?

Réponse

La seule façon d'économiser les coûts des transports et de les limiter en créant des unités d'accueil d'écopiers à proximité des écoles. C'est notamment la solution envisagée pour l'école du Village. Le coût du loyer à payer correspondra à celui dépensé pour les transports. Cette solution améliorera grandement la qualité de l'accueil des enfants.

Réponse acceptée et maintien pour suivi

Frais d'écologie

13/2019 Est-ce que la diminution des revenus d'écologie est une démarche à suivre au vu de la santé financière de l'AAEE ? Y a-t-il d'autres sources de financement possibles en dehors des subventions communales ? Est-ce que la mise sur pied d'un fonds intercommunal est d'actualité ?

Réponse

Il y a trois sources de financement régulières :

- *Les écolages payés par les parents (53%)*
- *La subvention de La FAJE (22%)*
- *La subvention communale (25%)*

En fait, c'est la FAJE qui fait office de fonds intercommunal, chaque commune verse à cette institution Fr. 5.- par habitant, les employeurs et l'État de Vaud assurent le solde de son financement.

Réponse acceptée

Outil de gestion comptable SAI-ERP

14/2019 Est-ce que ce nouvel outil adopté en remplacement de celui de Crésus donne satisfaction ?

Réponse

La mise en place de cet outil a imposé une lourde charge de travail pour l'administration de l'AAEE, mais il donne entière satisfaction et permet de mieux gérer le fonctionnement des différentes structures.

Réponse acceptée



Dicastère Alain Monod

*Sécurité publique, police, service du feu, protection civile, inhumations
Sport, terrains de sport, salles de gymnastique, piscine
Intégration, contrôle des habitants*

Office de la Population

01/2019 *(suivi 01/2018)* Point de situation. Quelles améliorations ont été faites par rapport à la confidentialité et l'exiguïté des locaux ?

Réponse

La réflexion sur les locaux de l'administration est encore en cours, la question de l'aménagement des locaux de l'office de la population en faisant évidemment partie.

Il y a eu quelques légères améliorations avec des précisions quant à la manière d'attendre, un déplacement de mobilier et des marques au sol. Un 2^{ème} banc et des chaises permettent une attente plus confortable.

La Municipalité garde à l'esprit que nous devons trouver une solution, non seulement pour l'office de la Population, mais pour l'ensemble de l'administration communale (cf. Postulat Anaëlle Urio et consorts)

Réponse acceptée

Horaire

02/2019 *(suivi 08/2017)* Quel est le suivi de l'étude sur l'horaire élargi de l'Office de la Population? Et qu'en est-il de l'harmonisation des horaires avec les autres services de la Commune ?

Réponse

Actuellement, l'office de la population et tous les guichets de l'administration ont un horaire harmonisé, avec une ouverture jusqu'à 19h le jeudi soir et une fermeture le vendredi après-midi, qui permettent aux pendulaires d'accéder facilement aux services de l'administration communale.

Il y a eu harmonisation avec les horaires de tous les services appelés à accueillir des usagers (Greffé, Bourse, Police), notamment avec la réouverture le jeudi jusqu'à 19.00 heures.

Une ouverture pendant la pause de midi ne nous semble pas une variante et ne sied pas à notre commune (pendulaires, EHL, etc.)

Réponse acceptée

Population

03/2019 Est-ce qu'une statistique démographique par tranche d'âges est disponible?

Réponse acceptée

TRANCHE D'ÂGE AU 31.12.2019	NOMBRE D'HABITANTS AU 31.12.2019	POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE
0-18	2186	22.12%
19-40	3148	31.87%
41-65	3074	31.12%
66-85	1296	13.12%
86-110	173	1.75%
TOTAL	9877	100%

Sans les étudiants EHL (sachant que nous en comptons 540)

TRANCHE D'ÂGE AU 31.12.2019	NOMBRE D'HABITANTS AU 31.12.2019	POURCENTAGE DE LA POPULATION TOTALE
0-18	2185	23.40%
19-40	2609	27.94%
41-65	3074	32.92%
66-85	1296	13.88%
86-110	173	1.85%
TOTAL	9337	100%

Digitalisation – prestations online

04/2019 *(suivi 04/2018)* Est-ce qu'une numérisation est prévue pour la gestion des documents du Service de l'Office de la Population ?

Réponse

Une grande partie des dossiers des habitants sont d'ores et déjà numérisés dans le logiciel de gestion du registre ou dans l'arborescence de classement informatique des documents de l'administration. Le processus est en cours. Le service du contrôle des habitants (devenu office de la population) a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants de la commune. Il fournit également aux administrations publiques suisses les données nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

- *Annonce d'arrivée (Suisses, étrangers permis C, permis B-F-L, requérants d'asile)*
- *Annonce de départ (Suisses, étrangers permis C, permis B-F-L, requérants d'asile)*
- *Changement d'adresse à l'intérieur de la commune*
- *Recherche de l'adresse d'un habitant*
- *Renouvellement d'un permis de séjour B, F ou L / d'établissement C*

- *Obtention d'une déclaration de résidence (attestation d'établissement ou de séjour)*
- *Réception des annonces des changements de locataires, par les gérances et propriétaires d'immeubles*
- *Procédures pour l'obtention et le renouvellement d'un permis frontalier*

Quelques rares tâches peuvent être faites par courrier ou e-mail (mais il est aussi possible de se présenter personnellement) D'autres exigent une présence personnelle au guichet.

Enfin, le Canton en collaboration avec l'association vaudoise des préposés au contrôle des habitants travaille sur un projet d'harmonisation

Réponse acceptée et maintenue pour suivi

Intégration des étrangers

05/2019 *(suivi 07/2018)* Point de situation. Existe-t-il un rapport d'activité de la Commission d'intégration ?

Réponse

Le rapport d'activités sera fait par Madame la conseillère Marisa Dürst lors de la séance du conseil communal agendée au 7 avril 2020.

Thème maintenu en attente du rapport d'activités

Police de proximité

06/2019 *(suivi 10/2018)* Qu'en est-il de la police de proximité? Est-ce qu'une collaboration avec la police municipale de Lausanne est à nouveau envisageable ? Et si oui, quel est le coût par rapport au contrat de prestations actuelles ?

Réponse

En 2012, il était impossible pour nous de collaborer avec Lausanne. Nous avons tenté des démarches, mais avons très vite été confronté à un obstacle majeur : la capitale voulait la police judiciaire sur notre territoire, ce que nous comprenions, mais le Canton nous l'a refusé, ne voulant créer un précédent (notons en ce moment des velléités dans le Nord vaudois).

La règle des « frontières » communes nous empêchait également de rejoindre une police intercommunale (par. ex. l'APOL, association des polices du Lavaux) nous sommes de facto au sens de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) devenu commune délégatrice.

Un retour en arrière semble difficile toujours pour les mêmes raisons et de toute manière impossible à chiffrer en l'état.

Notons aussi que dans la cadre de la réforme de la péréquation, les discussions liées à l'OPV seront particulièrement tendues.

Enfin, certaines communes réfléchissent à leur organisation policière, certains exécutifs estiment que devenir commune délégatrice serait financièrement

plus favorable que participer, comme actuellement à une association intercommunale.

Réponse acceptée

Protection civile

07/2019 *(suivi 13/2018)* Nouveau point de situation.

Réponse

Notre participation reste inchangée, soit CHF 20.- /habitant (le contrat de droit administratif prévoit un max. de CHF 22.-) + CHF 6,50 de participation au fond cantonal.

Réponse acceptée

Augmentation de la population

08/2019 *(suivi 17/2018)* Quelles sont les mesures prises par la Commune pour résoudre les incidents provoqués par la population estudiantine de l'EHL ?

Réponse

Nous avons 540 étudiants de l'EHL domiciliés dans notre commune. Face à la recrudescence, notamment depuis la rentrée de l'automne 2019, la gendarmerie a pris des mesures sur suggestion de notre répondant de proximité. Notamment par des patrouilles préventives en fin de journée. Lors d'interventions, il y a forcément dénonciation avec amende à la clef. Des informations par et à l'EHL se font à l'occasion de chaque rentrée. Avec l'aide du chargé de sécurité de l'école, des rencontres ont lieu avec les gérances, afin de les sensibiliser à la situation et les inviter à faire respecter les règles et usages locatifs. Les mesures prises afin de contenir les nuisances ou les incidents de la population estudiantine de l'EHL sont multiples. Sur ce thème, le personnel de la Police de proximité de la Gendarmerie vaudoise s'est penché sur la question depuis bientôt deux ans. C'est le Sgt émérite Christian Lovis, référant pour la Commune dans le travail de résolution des problèmes, qui a pris les choses en main. En résumé, combattre les nuisances commises par les étudiants de l'EHL passe par un subtil mélange de prévention et de répression.

Au niveau de la prévention, le personnel de la Gendarmerie vaudoise est présent à chaque rentrée estudiantine, en étroite collaboration avec la direction de l'EHL. Les étudiants sont sensibilisés au(x) comportement(s) à adopter, non seulement à Epalinges, mais dans toute la région. Le personnel des gérances qui louent des appartements aux étudiants sont aussi concernés et mis devant leurs responsabilités quant à l'attitude à adopter en cas de problèmes répétitifs causés par des locataires indécents.

En cas de problème persistant, des patrouilles préventives arpentent certains quartiers afin de prévenir les incivilités. Au niveau répression, la tolérance zéro s'applique. Les étudiants sont au courant des sanctions prévues en cas de débordement. Dès lors qu'une patrouille de Gendarmerie doit se déplacer pour

du tapage nocturne, les contrevenants sont systématiquement dénoncés à la Commission de police.

Au bout de la chaîne, ladite commission est attentive à rendre des amendes dissuasives, correspondants à la contravention commise.

Le Municipal de police siège à la commission des voisins de l'EHL regroupant également la police lausannoise, des voisins (Chalet-à-Gobet) et des étudiants.

Réponse acceptée



Dicastère Roland Perrin

En charge du dicastère dès juillet 2018

*Assainissement, collecteurs, déchets
Travaux, routes, voiries, équipe forestière,
Espaces verts, cimetières,
Développement durable, cours d'eau, biodiversité*

Eco-points

01/2019 *(suivi 03/2013)* Qui s'occupe de la surveillance aux Eco-points ? Quel est le résultat de cette surveillance ?

Réponse

Des campagnes de surveillance sont réalisées avec la société Securitas, principalement au niveau des écopoints des Tuileries, de la Croix-Blanche et de certains conteneurs sur le Ch. des Croisettes. Tout au long de l'année la surveillance est également assurée par nos employés assermentés. En 2019, 7 dénonciations ont été faites à la commission de police.

Réponse acceptée

Déchetterie

02/2019 *(Suivi 01/2016)* Suite à la mise en place de la signalétique, y a-t-il eu une amélioration dans le tri des déchets, voire une diminution des plastiques souples et souillés dans les bennes de plastiques durs ?

Réponse

La signalétique n'a pas encore été mise en place. En effet, il y avait une volonté initiale de modifier les panneaux d'affichage en collaboration avec la ville de Lausanne. Toutefois, en fin d'année, Lausanne nous a informé vouloir conserver sa signalétique actuelle. Nous allons donc modifier seuls nos panneaux d'affichage.

Réponse acceptée et maintien pour suivi

Déchets grandes surfaces

03/2019 *(suivi 07/2018)* Est-ce que la directive municipale a été élaborée, et si oui, quel est son contenu ?

Concernant la petite restauration, quel était le contenu de la démarche ?

Réponse

La directive n'a pas encore été élaborée. Le souhait était de rencontrer les responsables des grandes surfaces au préalable, afin d'inscrire dans la durée les actions existantes et discuter de nouvelles mesures à mettre en place. Pour la petite restauration, la démarche consiste à écrire à ces commerces en leur demandant quelles sont leurs bonnes pratiques afin de limiter les déchets

(notamment ceux à usage unique) et ensuite de compiler et leur restituer les informations pour les inciter à d'autres pratiques.

Une directive à l'attention des entreprises utilisant la déchèterie du Giziaux a été élaborée et est entrée en vigueur au 1er janvier 2020.

Réponse acceptée et maintien pour suivi

Cadastre sous-terrain

04/2019 **(suivi 10/2018)** Quel est l'état de la situation, bilan ?

Réponse

L'état de la situation a été présenté à la COGEST dans les locaux de la voirie le 26 novembre 2019. La mise à jour du cadastre se poursuit à partir des données récoltées après chaque visite de terrain. La situation s'est grandement améliorée dans les secteurs étudiés pour les futurs travaux. Pour les autres secteurs, la mise à jour se fait en fonction des opportunités. Enfin, les nombreux contacts avec les propriétaires suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement communal ont également permis d'actualiser certaines informations sur les parcelles privées.

Réponse acceptée

Sentiers pédestres

05/2019 **(suivi 11/2018)** Serait-il envisageable d'avoir un document en PDF sur le site communal répertoriant les balades sur la commune ?

Réponse

Les deux balades du sentier Burki et du parcours pédestre sont en ligne sur le site internet.

Réponse acceptée



Dicastère Bernard Krattinger

*Aménagement du territoire, urbanisme
Bâtiments administratifs, refuges, salle des spectacles
Domaines, logements, forêts, vignes
Energie et développement durable*

Certification Label Cité énergie

01/2019 *(suivi 07/2016)* Comment est-ce que la Municipalité encourage la population à réduire la consommation d'eau ? Quelles mesures et quels moyens ont été pris pour promouvoir les actions à réaliser concernant le Label Cité énergie auprès de la population ?

Réponse

L'encouragement à la réduction de la consommation d'eau se fait à travers le fonds d'encouragement communal qui alloue une subvention à l'installation de récupérateur d'eau de pluie. Un article dans le journal d'Epalinges de juin 2019 a également rappelé l'importance de préserver l'eau sur notre territoire d'Epalinges, en rappelant la provenance de notre eau, la consommation sur notre territoire et quelques idées pour en réduire la consommation. La Commune d'Epalinges a également relayé sur son site internet et Facebook l'information concernant la campagne d'equiwatt (programme d'encouragement des SIL) offrant des pommeaux de douche économique à prix avantageux durant l'été 2019. Les résultats fournis par les SIL sont de 162 pommeaux vendus sur Epalinges, 1928 sur Lausanne, 112 sur Le Mont-sur-Lausanne et 99 sur Prilly.

Réponse acceptée

Politique énergétique de la Commune

02/2019 *(suivi 03/2018)* État des lieux ?

Réponse

La production locale d'énergie renouvelable est axée actuellement sur trois axes :

- L'encouragement au développement des installations de chaleur (chaudière bois, PAC sur sondes géothermiques, solaire thermique, boiler PAC pour l'eau chaude sanitaire) et aux installations solaires photovoltaïques via le fonds communal FEEDD. Le bilan 2019 est très satisfaisant puisque la totalité du fonds a été utilisé : CHF 253'000.- ; 236 aides octroyées dont 6 PAC, 1 Boiler-PAC, 1 chaudière bois pour une PPE, 1 installation solaire thermique et 65 solaires photovoltaïques.

- La promotion du solaire photovoltaïque au travers de l'opération de sensibilisation et d'appel d'offres groupé pour les villas individuelles, ainsi que l'opération de sensibilisation au regroupement pour la consommation propre ciblant les propriétaires d'habitats collectifs. L'appel d'offres groupé 2019 a permis de voir se réaliser 40 nouvelles installations solaires photovoltaïques faisant grimper la puissance solaire installée à 522 kWc. La sensibilisation au RCP a quant à elle intéressé 40 propriétaires de bâtiments collectifs prêts à

investir dont le potentiel est estimé à 1200 kWc. Pour rappel, en 2017, 63 Wc/hab. était installé ; en 2019, on relève une puissance installée de 100 Wc/hab. supplémentaire démontrant que notre objectif de 250Wc en 2022 est atteignable.

- Le développement du projet de réseau de chauffage à distance à énergie renouvelable pour les zones d'habitation dense des Croisettes et de la Croix-Blanche à court-moyen terme, qui permettra d'offrir une alternative au mazout et au gaz.

Le programme d'encouragement FEEDD est toujours d'actualité, tout comme les opérations de sensibilisation et/ou d'appel d'offres groupés pour le solaire photovoltaïque qui sera renouvelé en 2020.

Coûts à charge de la commune pour les démarches « appel d'offres groupé » et pour l'opération de sensibilisation au regroupement pour la consommation propre ?

Réponse :

Les frais engendrés pour les opérations de sensibilisation solaire ont été les suivants :

En 2018, un appel d'offres groupé ciblant les propriétaires de villa a été réalisé pour un montant de CHF. 48'195.75 TTC. (Montant imputé sur le préavis N°19/2017 – Crédit-cadre destiné aux études des projets urbanistiques et de constructions pour les années 2018-2020). Une subvention du Fonds d'efficacité énergétique et de développement durable (FEEDD) de CHF. 4'819. - a été octroyée à cet appel d'offres groupé.

En 2019 deux mêmes appels d'offres groupés ont été réalisés pour un montant de CHF. 36'510. —TTC. (Montant imputé sur le budget de fonctionnement) Cette démarche a bénéficié d'une subvention fédérale de l'OFEN de CHF. 5'000.- L'opération « Regroupement de consommation propre – RPC pour l'habitat collectif effectuée en 2019 a été réalisée pour un coût de CHF. 19'224. – TTC.

Combien de propriétaires de bâtiments collectifs ont été invités aux séances d'information relatives à l'opération de sensibilisation au regroupement pour la consommation propre ?

Réponse

67 propriétaires (investisseurs institutionnels et représentants de propriétaires de locatifs) de 85 parcelles et 495 propriétaires de PPE (48 parcelles) ont été invités aux séances d'information et de sensibilisation au regroupement pour la consommation propre.

Quel pourcentage représente les 40 propriétaires intéressés ?

Réponse

En %, cela représente 34% pour les locatifs propriétés d'investisseurs institutionnels et propriétaires privés (29 parcelles) et 31% pour les propriétaires de PPE (15 parcelles).

Concernant la réaffectation des locaux non- chauffés du sous-sol, aucune réflexion n'a été menée à ce sujet en raison d'autres priorités.

La Cogest est satisfaite et maintien du thème pour suivi

Consommation en électricité

03/2019 *(suivi 08/2018)* État des lieux de la réflexion en cours pour supprimer le chauffage électrique des locaux du sous-sol au profit d'un chauffage statique depuis la chaudière gaz, ou alors pour réaffecter les locaux du sous-sol (dépôts).

Réponse

La réflexion est encore en cours. Les travaux sur le chauffage des combles qui seront réalisés en 2020 permettront dans un premier temps d'évaluer l'influence de cette amélioration sur la consommation électrique du bâtiment. Pour rappel, les travaux projettent d'améliorer la régulation du chauffage de sol des combles avec la pose de thermostat par pièce et de supprimer l'accès à la commande du chauffage électrique des monoblocs de ventilation par les utilisateurs.

Réponse acceptée

Maison de Commune

04/2019 *(suivi 10/2018)* Quelle est la réponse de M. Maurer et qu'est-ce qui a été entrepris ?

Réponse

Les montants portés au budget 2018 (Remplacement de l'éclairage de la salle des combles : CHF 25'000.- et Travaux électriques pour l'éclairage de la salle des combles : CHF 35'000.-) n'ont pas été employés en 2018. Les travaux envisagés n'ont pas été réalisés car un réaménagement de la salle des combles était projeté concernant notamment la création de bureaux supplémentaires pour le secrétariat du dicastère de M. Jolliet ainsi que pour le secrétariat municipal. Compte tenu de ce projet, le remplacement de l'éclairage de la salle des combles n'a été porté ni au budget 2019, ni au budget 2020.

Réponse acceptée

Ferme de la Cabolettaz (ferme Collet)

05/2019 *(suivi 13/2018)* Quelle est la situation actuelle ?

Réponse

A propos de l'avenir de la ferme de la Cabolettaz, nommée aussi ferme Collet, et en réponse à une question de la Commission de gestion 2018, la Municipalité avait apporté les informations suivantes :

Concernant cette propriété, et suite au refus du CC en 2017 d'octroyer un crédit de construction pour effectuer les Travaux de réfection de la toiture et de la partie habitation de la maison de la Cabolétaz (ferme Collet), sise à la route de Berne 227 (préavis 11/2017), des contacts ont été pris avec la CLE (coopérative Logement Epalinges). En réponse à la proposition de la Municipalité d'octroyer à la CLE un DDP afin de développer un projet pour construire sur cette parcelle de nouveaux appartements subventionnés et/ou protégés, La CLE a établi une étude de faisabilité. Un projet de bâtiments de logements subventionnés

pourrait être réalisé à moyen terme, la CLE ayant décidé de différer la mise en route de ce projet après la construction des appartements protégés et subventionnés prévus sur le site de la Girarde (parcelle 575).

Aujourd'hui, il ne vous aura certainement pas échappé qu'une demande de permis de construire pour 4 immeubles de logements protégés et à loyers modérés à la Girarde a été soumise à l'enquête publique. Une fois cette étape franchie, la construction des logements protégés et subventionnés devrait débuter rapidement. Il sera alors temps de reprendre les réflexions concernant le devenir de la ferme de la Cabolettaz.

La Cogest prend acte et maintien pour suivi

Bornes de recharge

06/2019 *(suivi 14/2018)* Y a t-il un tableau récapitulatif sur l'évolution des bornes de recharge avec passages, fréquences et horaire ainsi que la rentabilité sur l'utilisation des bornes pour la Commune ?

Réponse

L'utilisation des bornes de recharge a doublé en 2019 par rapport à 2018 en nombre de recharge (648 recharges) et triplé en consommation électrique aux bornes (6'801 kWh), et la tendance est à la hausse, comme le montre les graphes ci-dessous. En 2019, il y a 85 utilisateurs différents du réseau EVPASS (contre 55 en 2018) et 86 utilisateurs en libre-service qui payent par carte contactless ou via des abonnements issus d'autres réseaux (contre 39 en 2018). Les 10 premiers utilisateurs des bornes en nombre de recharge représentent 45% du total 2019 des recharges.

Pour rappel, afin de booster la fréquentation des bornes palinzardes, un nouveau tarif de recharge plus intéressant pour les utilisateurs a été appliqué en mars 2019 (CHF 1.- Fixe + 0.3 CHF /kWh), ce qui pourrait expliquer cette évolution en plus du développement du marché de l'électromobilité.

En ce qui concerne le profil d'utilisation journalier, l'année 2018 présentait une fréquentation soutenue en fin de journée mais était toutefois faible le matin et inexistante la nuit. Dès mars 2019, un tarif de nuit différent plus avantageux a permis de lisser cette fréquentation, en atteste le graphe ci-dessous.

Concernant le bilan financier des bornes, un retour sur investissement n'était clairement pas recherché comme précisé lors de la demande du crédit d'investissement. Le fait d'être propriétaire de nos propres bornes nous a cependant permis d'appliquer en mars 2019 des tarifs plus incitatifs en vue de promouvoir l'électromobilité dans notre région.

En effet, le constat fin 2018 présentait une faible fréquentation par rapport aux charges d'exploitation, et l'étonnement de plusieurs habitants de la politique tarifaire peu incitative par rapport au moteur thermique. En prenant l'exemple d'un Lausanne-Genève aller/retour (130km), une voiture essence devait payer 13.3 CHF et une voiture électrique 11.9 CHF selon le tarif 2018. La différence n'était pas incitative. Pour rappel, la tarification 2018 avait été retenue pour s'aligner sur celle du réseau EVPASS (CHF 1.50 fixe + 0.50/kWh sans abonnement) pour la première année d'exercice. Afin de stimuler la

fréquentation et ayant l'avantage d'être propriétaire de nos propres bornes, il a été proposé de réduire en 2019 le tarif de recharge à CHF 1.00 fixe + 0.30/kWh en se basant sur un benchmarking des tarifs pratiqués dans les communes voisines, en proposant un tarif plus avantageux que le réseau EVPASS avec abonnement annuel de CHF 59.- (CHF 0.45/kWh), et en proposant un tarif préférentiel aux Palinzards et un tarif de nuit préférentiel. Il est également important de ne pas descendre la part variable en dessous du prix du kWh acheté aux SIL (0.26/kWh). N'oublions pas que la part fixe se justifie par un service de recharge plus rapide qu'à la maison et par la mise à disposition d'une place de parc pendant 3 heures. Cette diminution du tarif représente certes une réduction des recettes, mais notre objectif premier est d'inciter les citoyens (palinzards et pendulaires) à adopter l'électromobilité avec une tarification compétitive par rapport au moteur thermique pour doper la fréquentation des bornes. Une réévaluation des tarifs sera faite chaque année en fonction de l'évolution du marché, de la technique, du prix de l'énergie, de la fréquentation et des charges d'exploitation. Pour information, un seul habitant a demandé une carte « tarif préférentiel habitant » en 2019.

Le bilan financier annuel est négatif en 2018 et se maintient en 2019 malgré un tarif de recharge plus bas.

Pour rappel, le préavis mentionnait bien ces charges en toute transparence, et précisait bien qu'un retour sur investissement n'était pas recherché; un calcul démontrait que seule une fréquentation de 8 charges/jour par borne permettait d'atteindre un retour de 15 à 18 ans environ avec un tarif de CHF 1.50 fixe + 0.5 CHF /kWh. Avec les données de consommation (passée de 6 à 11kWh la consommation moyenne de la recharge) et coût de l'électricité (passé de 23ct/kWh à 24ct/kWh HT) réactualisées, il faudrait :

- Pour Croisettes, un retour de 20 ans nécessiterait 23 recharges par jour au tarif de CHF 1.00 fixe + 0.3 CHF/kWh, mais seulement 8 recharges par jour si on relève à 0.5 CHF/kWh

- Pour Croix-Blanche, un retour de 20 ans nécessiterait 16 recharges par jour au tarif de CHF 1.00 fixe + 0.3 CHF/kWh, mais seulement 5.5 recharges par jour si on relève à 0.5 CHF/kWh

Un objectif intermédiaire est de viser 6 recharges/jour par borne en stimulant la fréquentation afin de compenser les charges d'exploitation avec le maintien du tarif actuel (contre 1 recharge par jour et par borne en 2019).

Observation de la Cogest 2019 : suivi dans 3 ans

Réponse acceptée

Bilan financier annuel (hors amortissement)	Borne Croix-Blanche	Borne Croisettes	TOTAL 2018	Borne Croix-Blanche	Borne Croisettes	TOTAL 2019
Montant perçu	630	608	1238	1159	1251	2410
Frais Consommation électrique SIL (CHF 0.26/kWh)	-285	-229	-514	-798	-973	-1771
Contrat maintenance annuel (réparti sur 15ans)	-1357	-1357	-2714	-1357	-1357	-2714
License annuelle EVPASS	-314	-314	-628	-314	-314	-628
Frais abonnement 3G	-300	-300	-600	-300	-300	-600
Assurance	-250	-250	-500	-250	-250	-500
Location Place de parc	0	-2400	-2400	0	-2400	-2400
Total charge exploitation annuelle	-2506	-4850	-7356	-3019	-5594	-8613
TOTAL	-1876	-4242	-6118	-1860	-4343	-6203

LATC

07/2019 *(suivi 15/2018)* Comment est-ce que la Commission d'urbanisme a t-elle été consultée dans les projets urbanistiques ?

Réponse

Il existe deux Commissions d'Urbanisme, la Commission d'urbanisme de la Municipalité, composée d'experts externes professionnels, composée d'architectes, urbanistes, géomètres, avocats, etc., Municipal de l'urbanisme et le chef de service et d'un secrétaire et la Commission d'urbanisme du Conseil Communal, composée d'un Président, de Conseillers Communaux de différents partis politiques, du Municipal de l'urbanisme et le chef de service. La Commission de la Municipalité est convoquée au rythme des projets et en cas de besoin de conseils, la Commission du Conseil Communal est également convoquée par son Président au rythme des projets. Ainsi, cette dernière a été invitée 3 fois en 2018, 7 fois en 2019. Les sujets tels que le PDL des Croisettes, le PDcom, les différents PA, le complexe scolaire de Bois Murat, la Gd Salle, ont été abordés lors de ces séances.

Réponse acceptée

Éclairage public

08/2019 *(suivi 16/2018)* État des lieux ?

Réponse

Lors des projets routiers, l'éclairage public est mis aux normes. Un projet de rénovation plus global sera proposé en 2020 avec le remplacement d'anciens luminaires par de l'éclairage LED.

Réponse acceptée et maintien pour suivi



Dicastère Maurice Mischler

*Administration générale, informatique,
personnel communal Finances
Activités culturelles, culte Communication des lieux.*

Cyberadministration

01/2019 *(suivi 01/2018)* Point de situation. Est-ce qu'il y a un rapport de l'AVRIC (Association vaudoise des responsables informatiques communaux) que l'on peut consulter concernant l'avancement de la Cyberadministration ? Est-ce qu'un cahier des charges est défini ?

Réponse

Au point mort. Aucun rapport à disposition, les discussions avec la DSI du Canton de Vaud se cantonnent à trouver un identifiant sécurisé unique et aucun accord n'a pu être trouvé au sein de la DSI pour se déterminer sur ce point, somme tout, décisif avant l'établissement d'un éventuel cahier des charges. Certaines communes proposent une plateforme où les habitants peuvent saisir des données, qui sont ensuite reprises dans le logiciel communal, rien de plus élaboré pour l'heure. La protection des données semble également donner du fil à retordre à la DSI.

La Cogest prend acte et maintient le thème pour suivi. La Cogest souhaite pouvoir rencontrer M. Jean-François Niklaus lors d'une prochaine visite et éventuellement un responsable de la DSI du canton de Vaud afin de clarifier ce thème récurrent.

Gestion du personnel

02/2019 *(suivi 08/2016)* En quoi consiste concrètement la culture du dialogue lors de conflits ? Quelle est la procédure de la "gestion des conflits" dans tous les cas de figure ?

Réponse

Une procédure pour la gestion des conflits est en cours d'élaboration. Un collaborateur confronté à un conflit doit en parler en premier lieu à son supérieur direct; en cas de non-résolution par ce biais, il va à l'échelon supérieur, soit en principe le chef de service voire le municipal en charge. Les RH sont à disposition et à l'écoute afin d'appuyer les démarches, conseiller les collaborateurs et responsables, et mener ou faire effectuer une médiation si cela s'avère pertinent.

Vœu de la Cogest 2019 no. 3 : souhaite recevoir le questionnaire qui est en cours d'élaboration pour la gestion du personnel

Réponse acceptée et maintenue pour suivi

Évaluation – enquête de satisfaction

03/2019 (suivi 06/2018) Est-ce qu'un questionnaire d'évaluation interne a été préparé ?

Réponse

La question posée à ce sujet (06/2018) était la suivante :

" Y a-t-il des questionnaires d'évaluation (enquête de satisfaction) pour les usagers de l'administration, dans tous les services en lien à la population (École, déchetterie, garderies, accueil parascolaire, horaires d'ouvertures, etc.) ? "

La réponse donnée (mars 2019) était la suivante: " Il n'existe pas actuellement de questionnaire d'évaluation pour les usagers. En revanche, les retours d'information des citoyens sont régulièrement pris en compte, ce qui a par exemple amené à l'élargissement des horaires d'ouverture de la déchetterie. "

Nous pouvons apporter les éléments suivants quant à la question d'un questionnaire d'évaluation interne :

Il n'y a pas de questionnaire d'évaluation interne, toutefois les entretiens de collaboration mis en place en 2019 permettent d'aborder d'éventuels points d'insatisfaction et de valoriser les points satisfaisants. Aussi, les sujets d'insatisfaction ou conflictuels éventuels sont abordés avec les personnes concernées ; en 2019 notamment, l'une ou l'autre situation ont pu être traitées à satisfaction des personnes ou équipes concernées.

Réponse acceptée et maintenue pour suivi

Formation - Sécurité au travail

04/2019 (suivi 07/2018) Est-ce qu'il existe le concept de la directive MSST 6508 "d'appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail" au sein de l'administration communale ?

Réponse

Il n'y a pas de concept formalisé, toutefois les différentes équipes sont organisées afin de prévenir les dangers et mettent en œuvre les mesures de sécurité nécessaires. Des informations et formations régulières ont lieu.

Un contrôle de la Suva en 2019 a permis de confirmer que nous répondons aux exigences et normes en la matière; les points d'amélioration soulevés ont été pour la plupart mis en œuvre.

Thème maintenu pour suivi

Communication

05/2019 (suivi 11/2018) Réponse actualisée sur l'administration du site internet de la commune, des réseaux sociaux communaux et des mises à jour.

Réponse

A l'heure actuelle, l'Office des affaires culturelles, manifestations et communication, et pour une partie le Greffe municipal, gèrent le site internet et la présence sur les réseaux sociaux. Les publications et mises à jour s'effectuent sur demande directe du Syndic, de la Municipalité, de la Secrétaire

municipale, des chefs de service ou des responsables d'office. Une réflexion a toutefois été engagée sur une refonte du site internet, tant au niveau de son ergonomie (il a été décidé de créer une commission municipale œuvrant dans ce sens, intégrant des Conseillers communaux) que de sa gestion interne. Quant aux réseaux sociaux, une stratégie sera bientôt établie quant à une utilisation rationalisée de la page Facebook de la Commune. Il est également question d'ouvrir un compte Instagram, si cela s'avère judicieux.

Maintien pour suivi

Finance

06/2019 *(suivi 13/2018)* Crédit cadre : Quel est l'état actualisé sur les dépenses en cours ?

Réponse

Dépenses totales à ce jour (subventions déduites) : CHF 335'889.05.

La Cogest prend acte et maintien pour suivi

07/2019 Quel est l'impact sur la péréquation horizontale intercommunale en cas de rentrée exceptionnelle de revenus d'impôts ?

Réponse

Toute recette fiscale exceptionnelle modifie le résultat global de l'ensemble des autres communes vaudoises (principe de la péréquation horizontale). Cela impacte directement le décompte de l'année concernée (intervenant sur l'exercice suivant) et les acomptes de l'année qui suit. Il s'agit donc d'anticiper au mieux pour faire corriger ces acomptes par le DSAS en tenant compte des éléments extraordinaires. À défaut, la Commune paie des acomptes trop élevés qui ne seront corrigés que sur l'exercice comptable d'après, générant ensuite des décalages et variations pouvant être extrêmement importants (également pour les autres communes).

Réponse acceptée

Notes de frais

08/2019 *(suivi 15/2018)* Est-ce que le règlement concernant les notes de frais est fait ?

Réponse

Fin 2018, les frais forfaitaires de déplacement et de représentation avaient été supprimés et remplacés par le remboursement des frais effectifs. Une politique de participation aux frais de téléphonie mobile avait en outre été mise en place. Concernant le remboursement des frais professionnels effectifs, un processus et des règles sont en place (0.60 cts/km pour les déplacements, 20.- pour les repas, autres frais sur présentation de justificatifs). Ils devront encore être formalisés dans le cadre d'un règlement.

Vœu de la Cogest 2019 no. 4 : souhaite consulter le règlement interne dès qu'il sera disponible.

Réponse acceptée

Caisse de pension

09/2019 Où en est la CIP concernant le taux de couverture fixé ?

Réponse

L'année 2019 a été une année particulière ; après une année 2018 très difficile (retour d'une volatilité extrême des marchés financiers), l'exercice 2019 a permis de redresser les mauvais résultats de l'année écoulée. En effet, la performance annuelle nette de la CIP devrait se situer à environ 9 % (- 2.5 % en 2018), permettant de renforcer le degré de couverture qui se situera entre 72 et 73 % (68.3 % en 2018) et d'alimenter la réserve de fluctuation de valeurs (RFV) à hauteur de 50 % de son objectif global (22.6 % au 31.12.2018). Le chemin de recapitalisation est donc toujours parfaitement suivi et supérieur aux projections ; par conséquent, la CIP n'est à nouveau pas en situation de sous-couverture et son assise s'est passablement confortée. Raison pour laquelle le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre le mécanisme de réduction du taux de cotisation des assurés (adopté dans le nouveau plan de prévoyance entré en vigueur au 1er janvier 2019) pour l'année 2020, à savoir que la Caisse prendra à sa charge 1 % de taux de cotisation des assurés en 2020.

Réponse acceptée

Activités culturelles

11/2019 Comment est assuré le financement des diverses activités culturelles ?

Réponse

Afin de garantir à tous l'accès à la culture sans discrimination socio-économique, la Municipalité a pour principe d'organiser des manifestations gratuites. Seuls les organisateurs privés font parfois payer l'entrée à leurs événements. Le financement des activités culturelles est donc entièrement public (budget de fonctionnement, compte 1500 - 3170.020). Lorsqu'elles remplissent certains critères, elles peuvent toutefois bénéficier du soutien du Fonds d'aide LADB - prévention de l'alcoolisme. La seule manifestation privée subventionnée par la Commune est le 1066 Festival, à hauteur de CHF 30'000.00 par année (avec une garantie de déficit de CHF 10'000.00). Un autre cas particulier est celui du Festival Multimusical, organisé par la Commune et qui aura lieu en juillet 2020 : afin de financer l'événement, la Municipalité a créé une association, baptisée En musique à Epalinges, qui a pour but de recueillir des subventions auprès d'institutions publiques et privées.

Vœu de la Cogest 2019 no. 5 : Diversification et ouverture de l'offre artistique des spectacles proposés pour tous publics

La Cogest est satisfaite de la réponse



Conclusion

La commission tient à signaler l'excellente collaboration avec la municipalité tant au niveau des municipaux que du secrétariat communal. S'il est à regretter qu'on ait pu être privé du traditionnel repas de clôture, cela n'a pas empêché un travail sérieux et efficace.

Les visites des services ont été essentielles pour la prise de conscience de la réalité des conditions de travail, d'organisation et de locaux. À ce sujet, il est à relever qu'aussi bien l'Office de la population (Contrôle des habitants) que le CAP fonctionnent dans des locaux dont l'exiguïté mériterait plus d'attention. Il semble de plus en plus important qu'une réflexion puisse avoir lieu concernant le dimensionnement et la répartition des locaux abritant les services communaux.

L'audition des Municipaux en charge des dicastères a eu lieu dans de bonnes conditions et à ce niveau, il faut saluer la prestation des municipaux qui ont répondu à nos questions sans ambages.

Cette expérience a certainement été profitable aux nouveaux membres de la commission pour prendre conscience du fonctionnement de la Commune et ses relations avec le Canton.

En tant que Président de la commission je tiens à remercier chacun des membres actuels pour la présence, le travail effectué et la qualité des séances qui a favorisé une bonne collaboration sans esprit de parti et dans un objectif commun du bien public.

Au vu de ce qui précède, la COGEST 2019 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- De voter chaque observation et vœux émis par la Commission de Gestion 2019.
- D'approuver le rapport de gestion 2019 de la municipalité.
- D'approuver le rapport de gestion de la Commission de Gestion 2019 et lui donner décharge de son mandat.

Au nom de la Commission,

le Président,



Jean-Marie Coowar